



# Les aires terrestres éducatives

Etang de Saint-Paul

Réserve Naturelle Nationale – Zone humide internationale Ramsar

Comité Eau et Biodiversité – 28 octobre 2021





# Les aires éducatives

Les fondamentaux

- **2 types : les aires marines et les aires terrestres éducatives**  
2012 : Le dispositif a été initié aux Marquises pour les milieux naturels marins  
2016 : Création des aires marines éducatives  
2019 : Créations des Aires Terrestres Educatives, sur le même fonctionnement que les AME : ouverture aux espaces naturels terrestres : zones humides, forêts, ravines, parc urbain...  
2021 : 210 aires éducatives en France (Hexagone + Outre-mer) / A La Réunion : 4 AME + 2 ATE.
- **Ouverts aux classes de cycles 3**  
Dispositif proposé aux de CM1, CM2 et de 6<sup>ème</sup>
- **Objectif principal: l'appropriation et gestion d'un milieu naturel** pour faire émerger un nouveau rapport équilibré entre société et environnement par le développement durable.
- **Un tandem unique : école et gestionnaire d'un milieu naturel**
- **Mettre les élèves dans une dynamique de projet et d'écocitoyenneté**



# Les aires éducatives

## Les grands objectifs

- **Objectif 1 : Développer l'éco-citoyenneté**  
des plus jeunes et l'éducation au développement durable à travers une approche participative de la gestion d'un bien commun. Les écoles et donc les élèves sont au cœur des dispositifs d'acquisition de connaissances et de compétences, de prise de décision et d'actions au sein de leur aire éducative dans le cadre de l'éducation au développement durable. **Il s'agit donc d'une démarche citoyenne où les élèves deviennent acteurs de la gestion participative d'un bien commun.**
- **Objectif 2 : Préserver les milieux naturels**  
en renforçant les synergies entre la communauté éducative et les différents acteurs et usagers de l'espace, pour favoriser la connaissance et la préservation des milieux en lien avec l'histoire et la culture des lieux.
- **Objectif 3 : Créer des synergies territoriales entre usagers, communauté éducative et acteurs des espaces naturels**  
pour faire émerger un nouveau rapport équilibré entre société et environnement par le développement durable.
- **Objectif 4: Favoriser la connexion avec la nature et la compréhension des grands enjeux environnementaux**  
Ce dispositif permet de connecter les enfants avec la nature, de leur faire connaître et comprendre les enjeux de sa préservation dans un dispositif qui initie aux principes de la démocratie.
- **Objectif 5 : Construire un projet pédagogique transversal sur le long terme**  
La création d'une AE s'inscrit pleinement dans les dimensions pédagogiques et civiques de l'enseignement scolaire, en s'inscrivant dans une démarche de projet qui permet d'aborder la transmission de connaissance et de compétences par la conjugaison de l'expérience et de la théorie. L'AE est un support particulièrement efficace pour les démarches pédagogiques transversales.





# Les aires éducatives

## Les étapes de la labellisation

Pour **reconnaître et mettre en valeur l'engagement des écoles**, le label aire éducative est décerné chaque année aux écoles qui s'engagent. Le label est décerné par un comité de labellisation réunissant le ministère de la transition écologique, le ministère de l'éducation nationale, le ministère des Outre-mer et l'Office français de la biodiversité (OFB).

Chaque aire éducative doit mettre en place des actions structurantes pour connaître et préserver le patrimoine de l'espace délimité :

- **Des sorties de terrain**

1 à 2 demi-journées sur site par mois avec nos animateurs et le professeur référent.

Les sorties sont construites en interne et en lien avec le programme pédagogique pour une meilleure diffusion des informations dans chaque matière (français, géographie, sciences naturelles).

- **Des rencontres avec des partenaires**

Tout au long de l'année, des interventions de partenaires (Office de l'eau, ONF, Associations...) sont programmées. Leurs interventions permettent d'enrichir les connaissances des élèves sur des domaines spécifiques (eau, gestion d'une forêt, les espèces amphialines, déchets...) en lien avec leur aire éducative respective.

- **Délimiter un périmètre d'action et un état des lieux du patrimoine naturel et culturel de l'aire éducative**

Tout au long de l'année, des interventions de partenaires (Office de l'eau, ONF, Associations...) sont programmées. Leurs interventions permettent d'enrichir les connaissances des élèves sur des domaines spécifiques (eau, gestion d'une forêt, les espèces amphialines, déchets...) en lien avec leur aire éducative respective.

- **Le conseil des enfants pour la Terre**

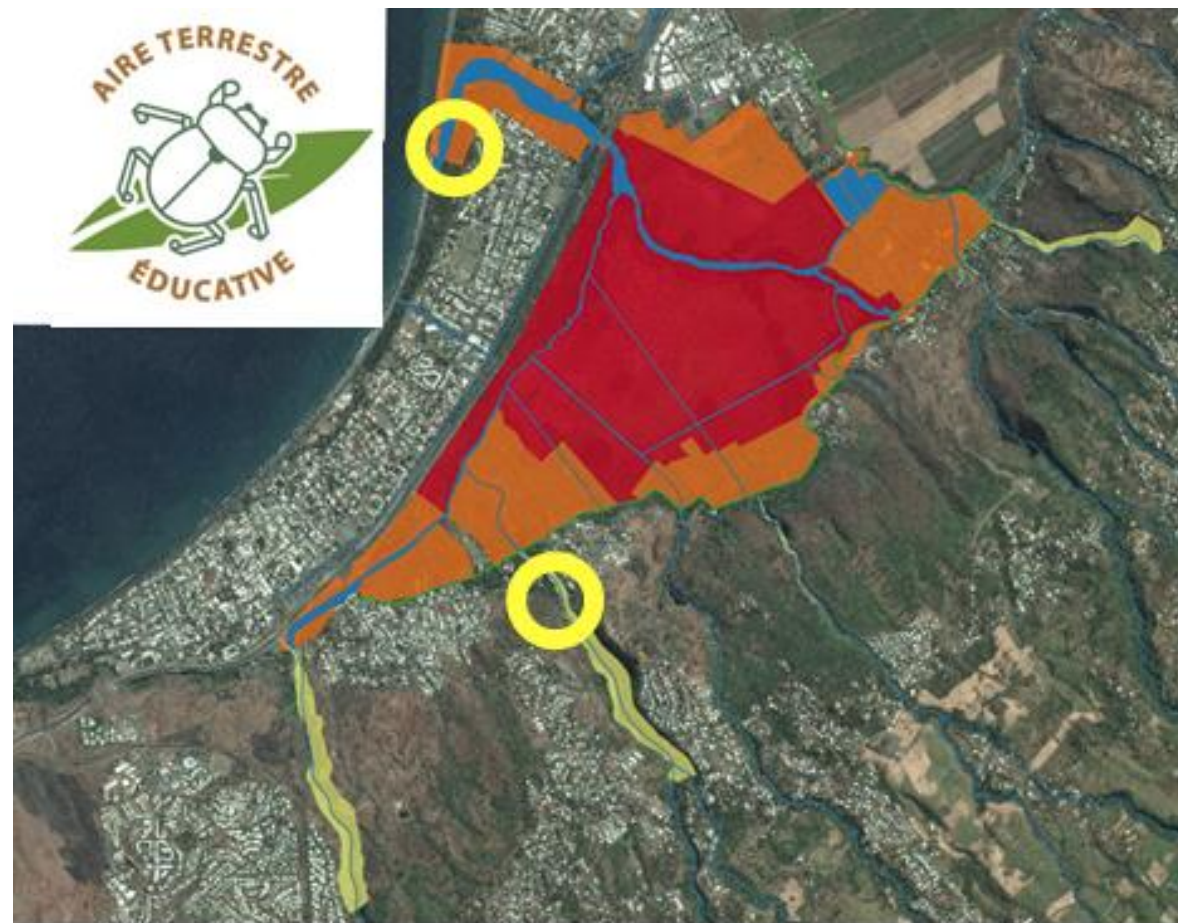
Tous les débats et décisions portant sur l'Aire éducative se déroulent lors du conseil des enfants (ou conseil de l'Etang). Cette instance délibérative fonctionne comme un conseil municipal avec un.e président.e de séance, un.e secrétaire, un ordre du jour...





# Les aires éducatives

Les aires terrestres éducatives  
à l'Etang de Saint-Paul







# Les aires éducatives

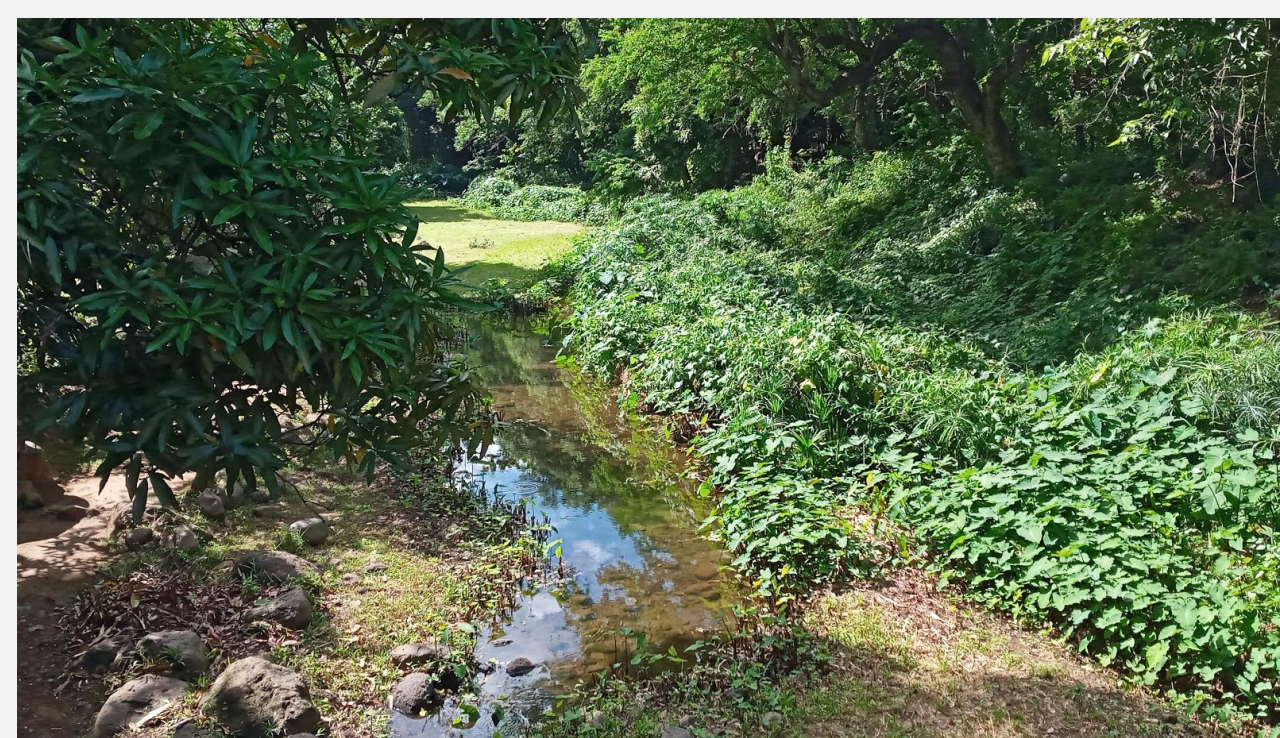
L'aire terrestre éducative – Aval de l'Etang

Ecole Louise Siarane – Classe de CM1

Professeur référent : Nicolas MARCOU







# Les aires éducatives

L'aire terrestre éducative – Amont de l'Etang

Ecole Jean-Luc Daly Eraya – Classe de CM2


Professeure référente : Reine JACOB







# Merci de votre attention



Giovanni PAYET-ROGELJA 

06 93 22 55 96 

[g.payet@reserve-etangsaintpaul.fr](mailto:g.payet@reserve-etangsaintpaul.fr) 

[www.reserve-etangsaintpaul.fr](http://www.reserve-etangsaintpaul.fr) 